DELIBERATION
N° 2013-007

<u>Objet</u> : Validation de l'étude hydroélectricité

Membres de la CLE :	76
Membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :	39
Présents :	11
Mandats :	2
Absents :	26
Membres du collège des utilisateurs et usagers :	24
Présents :	9
Mandats :	2
Absents :	13
Membres du collège de l'Etat et des établissements publics :	13
Présents :	3
Mandats :	0
Absents :	10

Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux du bassin de l'Arve

République Française

SYNDICAT MIXTE D' AMÉNAGEMENT DE L' ARVE ET DE SES ABORDS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

SÉANCE DU **18 décembre 2013**

L'an deux mil treize, le dix-huit décembre à dix-neuf heures, la Commission Locale de l'Eau, dûment convoquée, s'est réunie à Bonneville, sous la présidence de Monsieur FOREL Bruno.

<u>MEMBRES PRÉSENTS</u> :

- **<u>Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :</u>**
  - Conseil Général Canton de Samoëns : M. MOGENET François
  - Communauté de communes des quatre rivières : M. FOREL Bruno
  - SIVOM Pays du Mont Blanc : M. BRONDEX Léonard, M. BURNET Jean-Claude
  - SIVOM du Haut-Giffre : M. MOGENET Jean-Charles
  - Communauté de Communes Faucigny-Glières : M. MERMIN Jean-Pierre,
  - Communauté de Communes du Pays Rochois : M. MOENNE Claude
  - Annemasse Agglo : M. BALSAT Bernard, M. BURGNIARD Robert ; M. LAPERROUSAZ Maurice
  - SIVOM de la Région de Cluses : M. CATALA Gilbert,
- **<u>Collège des représentants des utilisateurs et usagers :</u>**

  M. LIEUPOZ (Chambre de commerce et d'industrie), M. MOGENET (Chambre d'agriculture), M. FREGOLENT (AAPPMA du Faucigny), M. CANON (AAPPMA du Chablais Genevois), M. SCHMITT (UNICEM Rhône Alpes), M. SAVOINI (Fédération du BTP), M. BLANCHET (EDF), M SCHWOEHRER (Asters),M. VANDAME (EAF),
- **<u>Collège de l'Etat et des établissements publics :</u>**

  Mme. LEREU (DDT), Mme. EXBRAYAT (Agence de l'Eau), M. AUBRUN (ONEMA),
- **<u>Représentant du territoire Suisse (voix non délibérative) :</u>**

  M. PASQUINI (ETAT DE GENEVE),

<u>MANDATS :</u>

<u>Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :</u>
Mr MOENNE a pouvoir pour Mr BUFFLIER
Mr CATALA a pouvoir pour Mr HERVE

- **<u>Collège des représentants des utilisateurs et usagers :</u>**
  ASTERS a pouvoir pour la FRAPNA
  AAPPMA du chablais genevois à pouvoir pour la FDPPMA

MEMBRES ABSENTS :

- **Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :**
  - Conseil Général canton de Bonneville : M. MUDRY
  - Conseil Régional : Mme BILLET, Mme DONZEL, M. CARBONNEL
  - Conseil Général Canton de Boëge : M. BAUD-GRASSET
  - Communauté de Communes Faucigny-Glières : M. SADDIER
  - Communauté de Communes du Pays Rochois : M. BUFFLIER,
  - SIVOM du Haut-Giffre : M. BOUVET
  - SIVOM Pays du Mont-Blanc : M. MOLLARD ; M. TISSOT
  - SIVOM de la Région de Cluses : M. POUCHOT, M. HERVE, M. MARTINELLI, M. HUGARD
  - Syndicat D'Aménagement du Borne : M. WATTIEZ ; M. ANGELLOZ-NICOUD
  - Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe : M. CHAPUIS ; M. TOULLEC
  - Communauté de Communes des Quatre Rivières : M. DUVAL,
  - Communauté de Commune de la Vallée Verte : M. SANTONI, M. MUSARD
  - Annemasse Agglo : M. SOULAT, M. CONUS, M. MAIRE
  - Communauté de Communes du Genevois : M. GUILLON ; M. JOUVENOZ, M. ROGUET
- **Collège des représentants des utilisateurs et usagers :**
  Chambre des métiers et de l'artisanat, Comité départemental de Haute Savoie de Canoë Kayak, ATMB, Association Nationale des Maires de Stations de Montagne, Fédération Départementale des Chasseurs, FIB, PRO Mont-Blanc, Montain Wilderness, Asters, EAF, SNDEC, Domaine Skiable de France, UFC Que Choisir Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs, FRAPNA, Savoie Mont-Blanc tourisme , FDPPMA
- **Collège de l'Etat et des établissements publics :**
  Le Préfet Coordonnateur de Bassin, Le Préfet de Haute-Savoie, La direction Départementale de la Protection des Populations, La Direction Départementale de la Cohésion sociale, l'ARS, La Gendarmerie, l'ONF, l'ONCFS, DREAL, RTM
- **Représentant du territoire Suisse :**
  L'Electricité d'Emosson, CIPEL

Vu, le Code de l'Environnement et notamment les articles L 212-4 à L 212-11, et R 212-26 à R 212-34, L 214-1 à L 214-6 et R 214-1 à R 214-56,
Vu, l'arrêté n° DDEA-2009.796 du 6 octobre 2009, fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Arve,
Vu, l'arrêté n° DDT-2010.744 du 19 août 2010, portant désignation des membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Arve,
Vu, la délibération n° 2010-001 relative à l'élection de Monsieur Martial SADDIER à la Présidence de la CLE en date du 26 juin 2010,
Vu, la signature du Contrat de Rivière Giffre et Risse le 6 février 2012,
Considérant les résultats de la concertation qui a eu lieu avec les acteurs concernés durant toute cette étude,
Considérant, la réunion de la CLE du 12 avril 2013 et son compte rendu,

Dans le cadre des études complémentaires au diagnostic du SAGE de l'Arve, la CLE a conduit l'étude « Hydroélectricité : définition d'une stratégie pour le SAGE de l'Arve ».

Sur la base d'une synthèse de la réglementation, des connaissances techniques des ouvrages et milieux du territoire et des connaissances des différents acteurs concernés, l'étude avait pour principaux objectifs :

- de caractériser les enjeux actuels de l'hydroélectricité au regard des questions liées à l'eau,
- de caractériser les enjeux futurs de l'hydroélectricité au regard en particulier du potentiel résiduel actuel (en rivière et plus marginalement sur réseaux),
- de formuler des propositions relatives aux ouvrages actuels, aux évolutions attendues dans le futur, au mode de concertation et d'instruction des projets hydroélectriques, aux connaissances à acquérir et/ou aux suivis à mettre en place etc.

L'étude a permis de synthétiser les problématiques actuelles et les secteurs sur lesquels travailler dans un objectif de restauration des milieux aquatiques et de conciliation avec les autres usages. Elle a également conduit une démarche prospective autour du potentiel résiduel qui permet de mieux cerner les futurs enjeux au regard du développement possible de la filière hydroélectrique sur le territoire.

A l'issue de cette phase de diagnostic, cette étude doit encore produire et collecter auprès des acteurs des propositions de mesures qui seront ensuite reprises et discutées dans le cadre de la concertation qui débutera en 2014 et qui devra aboutir à une « stratégie » pour le futur SAGE.

Vote :

2 abstentions (La FDPPMA et l'APPMA du Chablais genevois, s'abstiennent)
0 vote contre
25 voie pour

La CLE décide de :

- **valider le diagnostic issu de l'étude « Hydroélectricité : définition d'une stratégie pour le SAGE de l'Arve »,**

- **demander à ce que celui-ci soit incorporé au diagnostic du SAGE,**

- **rappeler que l'étude hydromorphologie devra préciser certains enjeux soulevés par cette étude,**

- **demander que les propositions issues du travail à venir début 2014 servent à la concertation devant aboutir à la stratégie du SAGE.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,

Le Président,

Martial SADDIER

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTT HTE-SAVOIE
Syndicat Mixte Aménagement
Arve et Abords
74130 BONNEVILLE